

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son cinquième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 25 juin 2015, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*;
- projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*;
- projet de loi 22 — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} ALLAN;
- M. le ministre ALLUM;
- M. le ministre CHOMIAK;
- M^{me} la ministre CROTHERS;
- M. le ministre DEWAR;
- M. EWASKO;
- M. GOERTZEN;
- M. GRAYDON;
- M. PIWNIUK;
- M. RONDEAU;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu :

- M^{me} ALLAN à la présidence;
- M. WIEBE à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)* :

Steven Gilroy
Erin Crawford
Kelly Karam

Joint Canadian Tanning Association
Société canadienne du cancer — bureau du Manitoba
Fabutan Studios, propriétaire

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)* :

Kathy Litton

Tan FX Sun Tanning Studios, propriétaire

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 22) — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

M^{me} ALLAN

Le 25 juin 2015